

COMMUNE DE NOISSEVILLE

PLU

PLAN LOCAL D'URBANISME

RÈGLEMENT

01/ Plan d'ensemble
02/ Règlement graphique
1/2000°

Edition du document :	Date de référence :		Procédure en cours :
15 / 12 / 2016	Aprobation du PLU	DCM	15 / 12 / 2016
AGURAM Agence d'Urbanisme d'Agglomérations de Normandie 3, rue Marconi 91190 Noisy Tél : 01 87 21 99 98			

Légende

- Commune
- Limite de zones
- Secteur avec limitation de la constructibilité ou de l'occupation pour des raisons de nuisances ou de risques (R123-11b)
- Emplacement réservé (L151-41 et R123-11 d)
- Voir obligatoirement les orientations d'aménagement et de programmation (OAP) (L151-7 et R123-3 1)
- Espaces contribuant aux continuités écologiques et à la Trame Verte et Bleue - U de l'article R.123-11
- Protection au titre de l'Article L151-38 du Code de l'Urbanisme
- Alignement
- L'implantation des constructions par rapport aux voies et limites séparatives
- Protection au titre de l'Article L151-19 du Code de l'Urbanisme

Information

- Canalisation électrique - Tracé approximatif
- Canalisation de transport de gaz naturel - Tracé approximatif
- Canalisation Air Liquide - Tracé approximatif

DPU :

Par délibération du conseil municipal du 15/12/2016, un Droit de Préemption Urbain est institué sur l'ensemble des zones urbaines et d'urbanisation future du Plan Local d'Urbanisme.